

CHRISTOPHE GUILLOTEAU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Serge BERARD  
Maire  
Mairie  
28 rue Général de Gaulle  
69530 BRIGNAIS

**Elaboration règlement local de publicité  
Avis du Département**

Lyon, le 24 JUL. 2024

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet d'élaboration du règlement local de publicité, des enseignes et pré-enseignes (RLP) de la commune de Brignais, arrêté par délibération du conseil municipal du 29 mars 2023.

La Commission permanente du Conseil départemental par délibération n° 022-04 du 21 juin 2024 jointe en annexe, a rendu un avis favorable au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, lorsque le PLU sera approuvé, deux exemplaires de ce dernier dont un exemplaire sous format numérique (shape file de préférence).

Veuillez agréer, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocuteur : : Marie-Pierre Blanc  
① 04 72 61 25 30 ✉ marie-pierre.blanc@rhone.fr  
Nos Réf. : A-DATP-2404-00014-0001

Handwritten text at the top of the page, possibly a name or title, which is mostly illegible due to fading.

Handwritten text in the upper middle section, likely a date or a short note.

Handwritten text in the upper right section, possibly a name or a reference.

Handwritten text in the middle left section, possibly a date or a short note.

Handwritten text in the middle right section, possibly a name or a reference.

A large block of very faint, illegible handwritten text in the center of the page, possibly a paragraph or a list.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a signature or a name.

Handwritten text in the lower left section, possibly a signature or a name.



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

069-226900017-20240704-lmc10000078460-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/07/2024

Retour Préfecture : 04/07/2024

## **DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE N° 022-04**

### **DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2024**

#### **Urbanisme - Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Brignais.**

(Direction Action Territoriale et Partenariat)

#### **PRÉSIDENT : M. Christophe GUILLOTEAU**

**PRÉSENTS** : Mme Pascale BAY - Mme Béatrice BERTHOUX - M. Jean-Jacques BRUN - Mme Colette DARPHIN - Mme Sylvie EPINAT - Mme Évelyne GEOFFRAY - Mme Claude GOY - M. Morgan GRIFFOND - Mme Valérie GRILLON - Mme Christine HERNANDEZ - M. Daniel JULLIEN - Mme Annick LAFAY - Mme Catherine LOTTE - M. Philippe MARION - M. Bruno PEYLACHON - M. Daniel POMERET - M. Frédéric PRONCHÉRY - Mme Martine PUBLIÉ - M. Thomas RAVIER - Mme Mireille SIMIAN - M. Michel THIEN - M. Daniel VALÉRO - M. Patrice VERCHÈRE - M. Christian VIVIER MERLE.

**EXCUSÉE AVEC POUVOIR** : Mme Pascale CHAPOT (donne pouvoir à M. Philippe MARION).

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> parties ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 011 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à sa commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant d'émettre un avis favorable au projet de règlement local de publicité de la commune de Brignais ;

Vu le budget du Département ;

Vu l'avis de la commission spécialisée politiques territoriales réunie le 13 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

d'émettre un avis favorable au projet du règlement local de publicité de la commune de Brignais.

**Pour extrait conforme :**

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé : Christophe GUILLOTEAU**

Envoi au contrôle de légalité :